

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (<i>à partir de la délibération n°10</i>)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CÉVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Commande Publique - Mobilité – Avenant n° 5 au Contrat de Concession de Service Public de Transport de voyageurs 2018-2028 – Navettes nature été 2024 et régularisation passages en gare

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code.

De ce fait, la CA Arlysère est amenée à gérer l'ensemble des transports :

- les transports scolaires (environ 80 services)
- les transports urbains (8 lignes)
- les transports non-urbains (4 lignes)
- les différentes navettes « publiques » été et hiver...

Par délibération n° 13 du 27 avril 2017, le Conseil Communautaire approuvait le principe de délégation de service public du transport.

Par délibération n° 24 du 1^{er} février 2018, le Conseil Communautaire désignait TRANSDEV SA, sise 32 boulevard Gallieni – 92130 ISSY LES MOULINEAUX pour la gestion des Transports Publics à compter du 1^{er} août 2018 et pour une durée de 10 ans et autorisait la signature du contrat de concession.

Par délibération n°16 du 25 juillet 2019, le Conseil Communautaire validait l'avenant n°1 au contrat de concession, prenant en compte les différentes évolutions constatées depuis le lancement du partenariat avec le délégataire. Etaient notamment pris en compte les coûts à venir de passages en gare routière pour le transport scolaire suite à une décision de la Région de faire payer ceux-ci à compter de 2021 pour les services scolaires. Ainsi, une somme de 98.737,30 €HT était provisionnée.

Par délibération n°52 du 14 décembre 2023, la collectivité actait l'avenant n°4, prenant en compte les coûts de passage en gare sur la durée restante du contrat de concession.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 (01 à 07)	Moyenne Avenant 4	Totaux
Redevances gare routière	18 628,59	57 448,89	59 277,79	62 264,86	62 264,86	62 264,86	62 264,86	36 321,17	42 073,59	420 735,88
Coûts administratifs relatifs à la gestion des redevances gare routière	845,53	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	1 458,33	1 730,39	17 303,87
										438 039,75

Il convient de régulariser l'avenant n°4 en supprimant les prestations de passage en gare déjà intégrées dans l'avenant n°1, soit une moins-value de **- 98 737,30 € HT**.

De plus, il est apparu depuis que, dès le début de la « délégation de service public », les services urbains devaient s'acquitter d'une redevance entre le 1^{er} décembre et le 30 avril. Ainsi, un travail très précis de décompte exhaustif a été mené par le délégataire avec l'ensemble de ses sous-traitants afin d'actualiser les coûts.

Il convient de procéder à un défalqueement pour le transport urbain sur la durée de la DSP, soit une moins-value prévisionnelle de **-135 701,94 € HT**.

Les modalités de facturation restent inchangées. Transdev facturera le montant prévisionnel mois par mois (passages en gare et frais administratifs inhérents). De façon à prendre en compte le coût réel, il est proposé que le délégataire transmette en janvier N+1 un état récapitulatif des redevances payées en gare routière.

Au plus tard avant le 28 février N+1, il est procédé à la régularisation de la différence entre le montant du cout des redevances liées au passage en gare routière inclus dans le compte d'exploitation et le cout réellement supporté par le délégataire. Les sommes en jeu ne font pas l'objet d'une actualisation (la formule de révision du contrat de concession ne s'applique pas à cette dépense).

Aussi, la CA Arlysère met en place des Navettes Nature été. En 2023, à l'issue de la saison, plusieurs remontées d'information et/ou demandes avaient été formulées par les usagers ou professionnels partenaires, ayant abouti à des propositions d'adaptation.

Ainsi, pour 2024, des optimisations ont été apportées au fonctionnement global, en prenant notamment en compte les points suivants :

- Navettes St Guérin : Ces dernières sont victimes de leur succès. Il a donc été acté de reconduire le nombre de rotations supplémentaires comme en 2023. Les coûts de fonctionnement induits s'élèvent à 13 428,45 € HT
- Liaison Albertville / Beaufort : Suite à une demande du secteur du tourisme, il a été prévu une rotation en milieu de journée pour un coût de 11 637,99 € HT
- Les lignes 22 à 24 : la fréquentation 2023 a été limitée nécessitant une adaptation de l'offre.
 - o N22 (Albertville / Les Saisies) : maintenue en 7j/7, en plages fixes, gratuites, 2 allers/retours fixes par jour et mise à disposition d'une remorque pour transporter les vélos. Le surcoût est de : 39 635,23 € HT
 - o N23 (Albertville / Ugine / Cohennoz / Crest-Voland / Notre Dame de Bellecombe) et N24 (Albertville / Ugine / St Nicolas la Chapelle / Flumet / La Giettaz) : fusion des deux lignes en une seule (N25), en 7j/7, en plages fixes, gratuites, 2 allers/retours fixes par jour. Le coût pour ces évolutions est de 29 443,37 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à **94 145,04 € HT**.

La Commission DSP Transport a examiné le projet d'avenant le 28 octobre 2024 et a validé le principe de l'avenant n° 5.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°5 intégrant les modifications liées au contexte et les évolutions des besoins entraînant une moins-value totale de - 140 294,20 € HT ou une baisse de -0,35 % de la Contribution Financière Forfaitaire (CFF).

Le pourcentage d'écart introduit par les avenants 1, 2, 3, 4 et 5 s'élève à 7,33 % par rapport au montant de la Contribution Financière Forfaitaire initiale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'établissement d'un avenant n° 5 au contrat de Concession du Service Public de Transport de voyageurs 2018-2028 comme indiqué ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 5 à intervenir et selon l'avis de la Commission DSP transport ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

